Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260220-20260220_DELIB7-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 20 février à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 12/02/2026

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., BOURDONNAIS J., DURAND A., DE LA CUEVA V.-H., LANGLOIS S., DELAMOTTE M., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A.
ABSENT EXCUSE : CARO P.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20260220-DELIB7 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a mis en place depuis plusieurs années un fonds d'aide aux jeunes, qui a pour objectif de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, voir nulles, et donc de responsabiliser les jeunes, de les aider à acquérir une autonomie financière.

Ce fonds est alimenté par une dotation du Conseil Départemental et les participations recouvrées auprès des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser 0,40 € par habitant au fonds d'aide aux jeunes, soit 184,40 € pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

MAIRIE DE LANDEBIA 22130